

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Gilles BERLAND, Maire.

Présents : Danièle BELAUD, Didier BELAUD, Gilles BERLAND, Annie-France GARRY Ludovic GERON, Yoann GREGOIRE, Pierre LEGAL, Guy MOREAU, Xavier PHILIPPOT, Dominique POUVREAU, Yves ROUSSEAU, Jean-Pierre GOIN, David MAROLLEAU.

Excusés : Sylvie MEUNIER, pouvoir à Annie-France GARRY, Anthony METAY.

Date de la convocation : Vendredi 8 avril 2022

Secrétaire de Séance : Guy MOREAU

Accueil du Conseil municipal des enfants

Délibération 2022-04-01

Adoption du procès-verbal du Conseil du 3 mars 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal établi pour la séance du 3 mars 2022.

Relevé des décisions prises par le Maire :

DIA

- Devis : ITF Imprimeurs, Guide visite PCC, pour 3 560 euros TTC.
- Devis : Ets Horticoles Mainguy, Fleurissement, 425,63 euros TTC
- Devis : Ets Gachignard, Convecteur bureau SG, 298,85 euros TTC
- Devis : Equip'Jardin Atlantic, révision tondeuse, 1 138, 34 euros TTC

Point communautaire : réunion du 7 avril 2022 à Saint-Michel-le-Cloucq

- Schéma éolien de la Communauté de communes. La Commune sera représentée par M. le Maire et par M. Xavier Philippot
- Pacte fiscal et financier de la Communauté de communes. Si nécessaire, la Commune sera représentée par Pierre Legal, Premier-Adjoint et Xavier Philippot.

L'ordre du jour est complété par une dernière question (point 10) : délégation de deux élus à la Commission Tourisme de la Communauté de communes.

Délibération 2022-04-02

Contrats de formateurs bénévoles

Aide aux devoirs

Au terme d'un ensemble de réunions conduites par Sylvie Meunier, dont avec le directeur de l'école, quatre personnes se proposent d'assurer une aide aux devoirs dans le cadre d'un contrat de formateur bénévole conclu avec la Commune. Ont été indiqués les modalités fonctionnelles, le lien avec les parents, et le cas échéant, avec la halte-garderie, le lieu d'intervention et la nature des engagements pris les uns envers les autres.

Il est rappelé que le Conseil municipal a d'ores et déjà statué positivement sur la demande de madame Nadine Averty et qu'une convention a été signée à cet effet le 22 novembre 2021.

Il est ici demandé qu'une convention de même type soit conclue entre la Commune de Vouvant et Madame Annie Linard, Madame Bernadette Laville et Monsieur Bernard Laville.

A l'issue d'un temps d'échanges, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

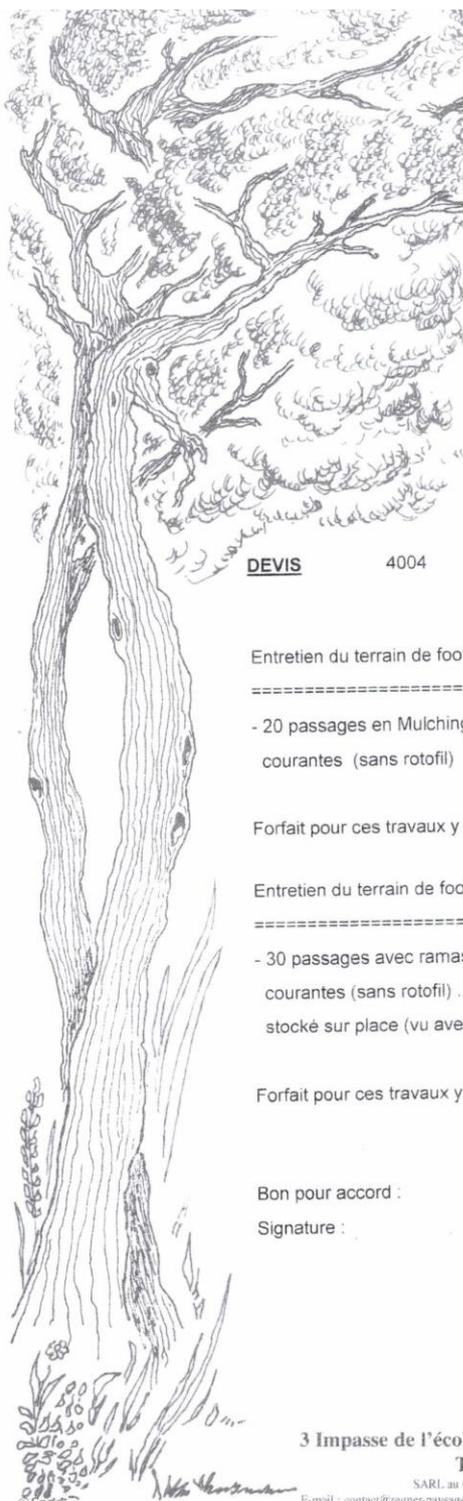
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à l'effet d'agir ensemble ou séparément, à conclure pour chacun des demandeurs un contrat de formateur bénévole dans le cadre de l'aide aux devoirs ;

- A en remettre un exemplaire à titre informatif au directeur de l'école.

Délibération 2022-04-03

Contrat d'entretien du terrain de foot

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis concernant l'entretien du terrain de foot. Aux trois demandes formulées, une seule entreprise a répondu positivement, à savoir la SARL Regner Paysage, ayant son siège à Saint-Maurice-des-Noues. La somme demandée est raisonnable 6 878, 88 euros TTC pour un ensemble de 20 passages pour le terrain d'entraînement et de 30 passages pour le terrain rénové. Cette intervention permettra, en outre, de libérer du temps pour mener d'autres tâches devant être accomplies par les employés de la Commune.



S.A.R.L. REGNER

PAYSAGE

MAIRIE de Vouvant
Place de l'église

85120 Vouvant

Le 08/03/22

DEVIS 4004

Entretien du terrain de foot "entraînement"
=====

- 20 passages en Mulching uniquement à l'intérieur des mains courantes (sans rotofil)

Forfait pour ces travaux y compris le matériel

Entretien du terrain de foot rénové.
=====

- 30 passages avec ramassage uniquement à l'intérieur des mains courantes (sans rotofil) . Les déchets de tonte sont prévus d'être stocké sur place (vu avec Mr Belaud Didier)

Forfait pour ces travaux y compris le matériel

Bon pour accord : le :

Signature :

Montant H.T.	TVA
1 754,40	5
3 978,00	5

3 Impasse de l'école - "Epagne" - 85120 SAINT-MAURICE-DES-NOUES

Tél. 02 51 00 81 40 - Fax 02 51 52 63 99

SARL au Capital de 8000 € - RCS La Roche/Yon - N° TVA FR 744 792 856 86

E-mail : contact@regner-paysage.fr - Don. Banc. : C.A. - C.M. La Chatsigneraié - Code APE R130Z - Siren : 479 285 686

Total Hors Taxe : 5 732,40
TTC : 6 878, 88 euros

Après un échange de vues, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis sur la de base de 6 878, 88 euros TTC.
- Autorise M. Le Maire ou son représentant, à l'effet d'agir ensemble ou séparément, à signer ce marché, les mandate pour la réalisation de cette opération et de ce qui en serait la suite et la conséquence.

Délibération 2022-04-04

Vote des taux d'imposition pour l'exercice fiscal 2022

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Afin que la Commune conserve les ressources nécessaires en adéquation avec le budget voté lors du précédent Conseil municipal, Monsieur le Maire est d'avis de maintenir les taux adoptés en 2021.

Les taux tiennent compte de la réforme introduite en 2021 dans le cadre de la disparition progressive de la taxe d'habitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :
Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021

Fixe pour 2022 le taux des taxes locales comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 35,09%
- Taxe foncière sur le non bâti : 44,66%

Mandate M. le Maire ou son représentant, à transmettre les documents qui sont la suite et la conséquence de la décision de fixation des taux.

Délibération 2022-04-05

Eglise : avancement du dossier de la réhabilitation (deuxième tranche) et projet de convention avec la Fondation du patrimoine

Une réunion s'est tenue à la Direction des Affaires culturelles le 23 mars 2022 à la demande de la Commune, maître d'ouvrage, et avec le concours de Ronan Le Roscouët, assistant à la maîtrise d'ouvrage, pour faire le point sur le dossier de l'église qui, sur le calendrier prévu, a pris un retard de l'ordre de trois mois. Ce retard avait été au préalable signifié à l'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre par courrier de Monsieur le Maire.

Au terme de cette réunion tenue sous la présidence de Stéphane Moreau (ingénieur DRAC-MH), un calendrier a été esquissé pour l'année en cours.

Il serait ainsi :

- Avril 2022 : Vote devis Arthema,
- Juin 2022 : Résultat analyse murs et sculptures,
- Mi-juin 2022 : Réunion sur le site (Drac, Architecte, AMO, Commune),

- Juillet 2022 : Demande de permis de construire et demande d'autorisation de travaux,
- Septembre - Octobre 2022 : Appel d'offres,
- Novembre 2022 : Signature des marchés.

En outre, après échange avec Stéphane Moreau, la Drac verrait de manière favorable le fait que la Commune recherche des financements complémentaires par le biais de la Fondation du patrimoine, sans pour autant que cette démarche remette en cause le plan de financement tel qu'esquissé. Ce serait tout à fait raisonnable en raison du nombre de visiteurs fréquentant annuellement la Commune de Vouvant et de son image véhiculée sur les différents supports et réseaux sociaux.

Délibération :

Le Conseil municipal mandate M. le Maire ou son représentant, afin d'agir ensemble ou séparément, à entamer des discussions avec la Fondation du patrimoine en vue d'un conventionnement destiné à recueillir des fonds au titre du mécénat. Une fois les conditions établies, le Conseil municipal sera amené à examiner la convention et, en cas d'accord, de l'approuver.

Délibération 2022-04-06

Eglise Notre-Dame de Vouvant : étude des sculptures

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis sur l'étude de l'état des murs et des sculptures (chevet et portail nord) préconisée par Ronan Le ROSCOET et Stéphane MOREAU. Il s'agit d'un élément déterminant conditionnant l'ensemble des interventions à suivre. Cette étape est indispensable, elle fait partie intégrante du programme et est contenue dans prise en charge financière entrant dans le cadre des subventionnements évoqués au point précédent.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées dont les sociétés Studiolo et Arthema. La seconde est moins disante et le programme proposé est recommandé par la DRAC et l'AMO car répondant mieux à la problématique de l'édifice. Dans un but de complétude et d'efficacité, il convient d'adopter le devis en ce compris les options selon lesdites recommandations.



Conservation & restauration d'objets d'art
Sculpture – polychromie – peintures murales
Conservation préventive - Traitements
www.arthema-restauration.com

DEVIS N°2171

COORDONNEES CLIENT :
Mairie de Vouvant
10 Place de l'Église
85120 Vouvant

Nantes le, 28 février 2022

AFFAIRE / PROJET					
VOUVANT ÉGLISE NOTRE-DAME ÉTUDE DE DIAGNOSTIC DES SCULPTURES					
Art.	DESIGNATION	U	QUANT.	P.U H.T	PRIX TOTAL
1	Étude de base (clocher, chœur, transept sud)				
1.1	Relevés et observations sur site : description de la mise en œuvre, identification des éventuelles traces de polychromie, relevé des altérations, critique d'authenticité et synthèse historique des anciennes interventions. Y compris petits tests in situ.	ens	1	1 046,21 €	1 046,21 €
1.2	Proposition de protocole de traitement, accompagnée du phasage d'intervention et d'un chiffrage	ens	1	383,50 €	383,50 €
1.3	Rédaction et remise du rapport sous format numérique et papier relié en 3 exemplaires	ens	1	1 399,03 €	1 399,03 €
1.4	Location moyen d'accès (nacelle)	ens	1	1 009,80 €	1 009,80 €
Sous-total étude de base					3 838,54
2	Étude en option (façade transept nord)				
2.1	Relevés et observations sur site : description de la mise en œuvre, identification des éventuelles traces de polychromie, relevé des altérations, critique d'authenticité et synthèse historique des anciennes interventions. Y compris petits tests in situ.	ens	1	1 345,13 €	1 345,13 €
2.2	Proposition de protocole de traitement, accompagnée du phasage d'intervention et d'un chiffrage	ens	1	559,27 €	559,27 €
2.3	Rédaction et remise du rapport sous format numérique et papier relié en 3 exemplaires	ens	1	1 677,80 €	1 677,80 €
2.4	Location moyen d'accès (nacelle)	ens	1	1 009,80 €	1 009,80 €
Sous-total étude en option					4 591,99
MONTANT TOTAL HT					8 430,53
TVA à 20%					1 686,11
MONTANT TOTAL TTC					10 116,63

OPTION 1	Réalisation de tests de traitements type consolidation ou nettoyage (compresses, micro-sablage)	ens	1	597,84 €	597,84 €
OPTION 2	Analyses complémentaires en laboratoire : - 1 identification de pierre, - 3 dosages de sels solubles, - 2 identifications d'espèces biologiques (intégrant le rapport analytique et la prise en charge des échantillons).	ens	1	2 500,00 €	2 500,00 €

NOM-QUALITE-VISA-EMET Ludovic Loreau, gérant		P/o Justine Sacleux		MONTANT TOTAL HT	
Validité de l'offre : 1 an à la date d'édition				AVEC OPTIONS 1+2	
exécution possible février mars 2022. Délai : 1,5 mois				TVA à 20%	
Paieement sur présentation de situation de travaux mensuelle				MONTANT TOTAL TTC	
Paieement comptant à réception de facture				11 528,36	
				2 305,67	
				13 834,03	

ARTHEMA, 5 rue Pierre Landais – 44 200 Nantes
Tél. : 09 87 06 58 12 - contact@arthema-restauration.com
Sarl au capital de 8000 € — RCS Nantes - Siret : 441.786.720.00058 – APE : 9003 A – TVA : FR 90441786720

- Approuve le devis complet 13 834,03 euros TTC
- Approuve le fait que cette étude est intégrée dans plan de financement de la deuxième tranche. et autorise M. Le Maire à poursuivre la recherche de financements et à les solliciter.
- Mandate M. Le Maire ou son représentant, aux fins d'agir ensemble ou séparément, pour la réalisation de cette opération et la signature de tous documents s'y rapportant.

Délibération 2022-04-07

Réhabilitation du patrimoine architectural
Versement de l'aide communale

Afin de favoriser le lancement de travaux de restauration des centres anciens protégés le Conseil Régional a décidé d'accompagner, sur la période 2018-2020, dix communes « Petites Cités de caractère ».

La Commune a conclu un partenariat avec la Région des Pays de la Loire à travers une convention (Délibération 2018-01-02) arrêtant le taux d'aide communale à 5% sur les travaux retenus par la Région.

A ce jour, un déposant a perçu la subvention de la Région. La Commune peut donc procéder au versement du taux d'aide communale prévu selon le tableau ci-dessous.

SUBVENTIONS PETITES CITES DE CARACTERE						
DATE DU DEPOT	DATE ENVOI REGION	NOM DU DEPOSANT	ADRESSE	MONTANT DES TRAVAUX	MONTANT SUBVENTION REGION (20%)	MONTANT SUBVENTION MAIRIE (5%)
19/12/2019	23/11/2021	Jacques Richard	15 rue de la Recette Vouvant	74 992,51 € dont 50 000 subventionnables	10 000 €	2 500 €

Après délibération le Conseil Municipal, décide :

- D'autoriser Le Maire ou son représentant, à l'effet d'air ensemble ou séparément, à verser la subvention selon le tableau ci-dessus.

Délibération 2022-04-08

Modification du tableau des effectifs

En raison de plusieurs changements opérés récemment dans le personnel de la Commune (Secrétariat général, avancement de grade d'un agent, etc.), le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter de la présente délibération :

GRADE	TITULAIRE			NON TITULAIRE		
	Pourvu	A pourvoir	Non pourvu	Pourvu	A pourvoir	N po
Rédacteur Principal 1ere Classe			1			
Rédacteur Principal			1			
Rédacteur			1			
Adjoint Administratif Principal 1ere Classe	1					

Adjoint Administratif Principal 2 ^e classe TC			1			
Adjoint Administratif TC (A compter du 1 ^{er} janvier 2022)	1					
Adjoint Administratif (accroissement temporaire d'activité)						
Adjoint Administratif TNC 33 heures			1			
Agent de Maîtrise principal	1					
Agent de Maîtrise			1			
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe			1			
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe TC	1					
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe TNC	4					
Agent spécialisé principal 2 ^e classe école maternelle TNC	1					
Adjoint technique 1 ^{ère} classe						
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe TNC			4			
Adjoint technique (accroissement temporaire d'activité)						
Gérante Agence Postale				1		
TOTAL	9			1		

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, modifie le tableau présenté ci-dessus.

Délibération 2022-04-09

Délégation de deux membres du Conseil pour siéger à la Commission tourisme de la Communauté de communes

Lors de l'élection de l'actuelle équipe municipale, il a été omis de désigner deux représentants du Conseil en vue de siéger à la Commission tourisme de la Communauté de communes de Fontenay-Vendée.

Après échange, le Conseil à l'unanimité désigne M. le Maire et M. Yves Rousseau, respectivement titulaire et suppléant, pour représenter la Commune de Vouvant à ladite Commission.

Mandate M. le Maire ou son représentant aux fins de transmettre tous documents et procéder aux formalités nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Elections présidentielles
- Nouveau dispositif départemental remplaçant les contrats Vendée territoires
- Réunion commune des Commissions travaux et finances à programmer
- Subventions demandées au titre des Petites cités de caractère
- Projet enfouissement réseau rue du Vivier par le Sydev
- Cimetière : avancement de la réflexion
- Projet évolution PLU en lien avec la Communauté de communes
- Dossier Alb'Investissements

- Dossier Fleurissement
- Fête médiévale
- La Poste
- Aire de camping-car : Aire services.

Séance levée à : 22h47